

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 911 abrogeant la décision n° 898 du 8 août 1947 et accordant une permission de vingt-quatre jours à M. Labussière, administrateur des colonies.

n° 911

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
13 août 1947

Numéro JO  
n° 8 du 31/08/1947

Date du numéro  
31 août 1947

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— La décision n° 898 du 8 août 1947 est abrogée.

#### Art. 2

— Une permission de vingt-quatre jours, pour en jouir au Harrar (Ethiopie), est accordée à M. Labussière (Henri), administrateur des colonies.

#### Art. 3

— La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur  
P.-H.

**SIRIEX**